



Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Françoise Piron et consorts

« Nos parcs et jardins méritent des poubelles esthétiques et adaptées ! »

Rapport-préavis N° 2024 / 57

Lausanne, le 12 décembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent rapport-préavis répond au postulat du 18 mai 2021, intitulé « Nos parcs et jardins méritent des poubelles esthétiques et adaptées ! », déposé par Mme Françoise Piron et consorts. Il présente les différentes mesures entreprises par le Service des parcs et domaines, faisant suite au préavis N° 2015/32 « Qualité de la vie dans les parcs lausannois » soumis par la Municipalité de Lausanne au Conseil communal le 30 avril 2015.

Il recense les poubelles jugées inadéquates et leur remplacement par des poubelles adaptées, durables et esthétiques, ainsi que diverses autres mesures répondant au postulat précité.

Ce rapport-préavis répond également à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

4. Des espaces publics transformés & agréables

15. Des réseaux et équipements performants

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond à un postulat visant à remplacer les poubelles des espaces verts, conçues à une autre époque, sous-dimensionnées, ne répondant plus aux critères esthétiques et d'usages actuels.

Par ailleurs, il décrit l'ensemble des mesures déjà mises en place et celles en cours d'exécution.

3. Préambule

Le postulat de Mme F. Piron et consorts est à mettre en corrélation avec le préavis N° 2015/32 « Qualité de la vie dans les parcs lausannois » soumis par la Municipalité de Lausanne au Conseil communal le 30 avril 2015, un concept global permettant d'assurer la qualité de vie dans les espaces verts lausannois.

Le concept s'articulait autour de trois axes principaux, à savoir un entretien et un nettoyage renforcés, l'introduction de règles d'usage, ainsi qu'une mise en place accrue de l'entretien écologique. Les mesures d'amélioration de la propreté des parcs proposées passaient par une mécanisation et une modernisation de l'infrastructure de collecte des déchets. Pour ce faire, la Municipalité a sollicité, auprès du Conseil communal, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'500'000.- afin de permettre l'adaptation des moyens de nettoyage (augmentation des contenants, mécanisation du travail de collecte, mécanisation du nettoyage des surfaces, etc.).

L'état de la situation évoquait les problématiques suivantes : augmentation des déchets et déprédations, augmentation des débordements sur l'espace public (conflits entre noctambules et voisinage, conflits entre différents usagers et usagères des espaces verts,

comportements inadéquats souvent dus à une consommation excessive d'alcool), augmentation de la pression humaine sur la faune et la flore des parcs.

Selon le préavis, cet état de fait impliquait de la part des services communaux une approche différenciée et coordonnée afin de préserver une qualité de vie optimale sur ces sites. Il y était expliqué que les habitudes des usagères et usagers et la fréquentation des parcs avaient fortement évolué au cours de ces dernières années et que les services en charge du nettoyage des espaces publics étaient ainsi confrontés à de nouveaux défis nécessitant notamment une adaptation de leur équipement.

L'augmentation du volume de déchets ramassés dans l'espace public était alors influencée par les facteurs tels que :

- l'évolution des habitudes des usagères et usagers qui consomment davantage de nourriture à l'emporter produisant plus de déchets urbains ;
- la densification de la ville qui s'accompagne d'une augmentation de la pression sur les espaces mis à disposition des habitant-e-s et des touristes ;
- l'augmentation de l'attractivité de Lausanne qui accueille un public toujours plus nombreux, de jour comme de nuit, dans le cadre de diverses manifestations.

Le préavis N° 2015/32 « Qualité de vie dans les parcs lausannois » expliquait que les parcs et promenades de la ville étaient dotés majoritairement de corbeilles grillagées d'une contenance d'environ 35 litres. En maints endroits, ces contenants se révélaient trop petits au vu de la fréquentation toujours plus intensive des parcs, de l'utilisation importante d'emballages et de l'entrée en vigueur récente de la taxe au sac (des usagères et usagers se délestent de leurs ordures sur le domaine public afin de faire des économies).

Début des années 2000, soit une quinzaine d'années avant le préavis N° 2015/32 « Qualité de la vie dans les parcs lausannois », une première réponse avait déjà été apportée avec l'installation de nombreux fûts métalliques de 200 litres. Au nombre de 334 en 2015, ils étaient répartis dans tous les parcs et promenades de la ville. Des bennes d'une contenance de 2m³ avaient également été installées dans des lieux comme le parc du Bourget, ainsi que quelques poubelles à fosses enterrées d'un volume allant de 600 à 1'000 litres. Dans les endroits inaccessibles au véhicule de vidange, il était prévu d'installer des poubelles de type « requin » offrant un volume trois fois supérieur à celui des corbeilles grillagées.

4. Contexte

4.1 Evolution de la situation depuis 2015

Depuis 2015, la situation a évolué. La fréquentation des parcs a considérablement augmenté et les moyens pour maintenir la propreté de ces espaces publics ont été adaptés.

Le tableau suivant présente le type et le nombre de poubelles existantes dans les parcs lausannois en 2015 et 2024, ainsi que leurs contenances en mètres cubes.

POUBELLES Service des parcs et domaines	2015			2024		
	Qté	m ³ /unité	m ³ /tot	Qté	m ³ /unité	m ³ /tot
Bennes compactrices	0	0	0	4	60	240
Bennes Zbinden	0	0	0	13	4	52
Bennes Ausa	22	2	44	0	0	0
Conteneurs mobiles 240 lt pour tri	57	0.24	13.68	57	0.24	13.68
Poubelles enterrées	13	1	13	13	1	13
Poubelles lifts	0	0	0	55	1	55
Requin	12	0.22	2.64	67	0.22	14.74
Demi-lune existantes	554	0.06	33.24	256	0.06	15.36

Tonneaux existants	334	0.2	66.8	63	0.2	12.6
Carrées grillagées	9	0.2	1.8	9	0.2	1.8
Poubelles cimetière	80	0.15	12	70	0.4	28
M³ TOTAUX			187.16			446.18

4.2 Types de poubelles actuellement installées dans les parcs lausannois

Benne compactrices



Benne Zbinden



Container mobile 240 LT pour tri



Poubelle enterrée

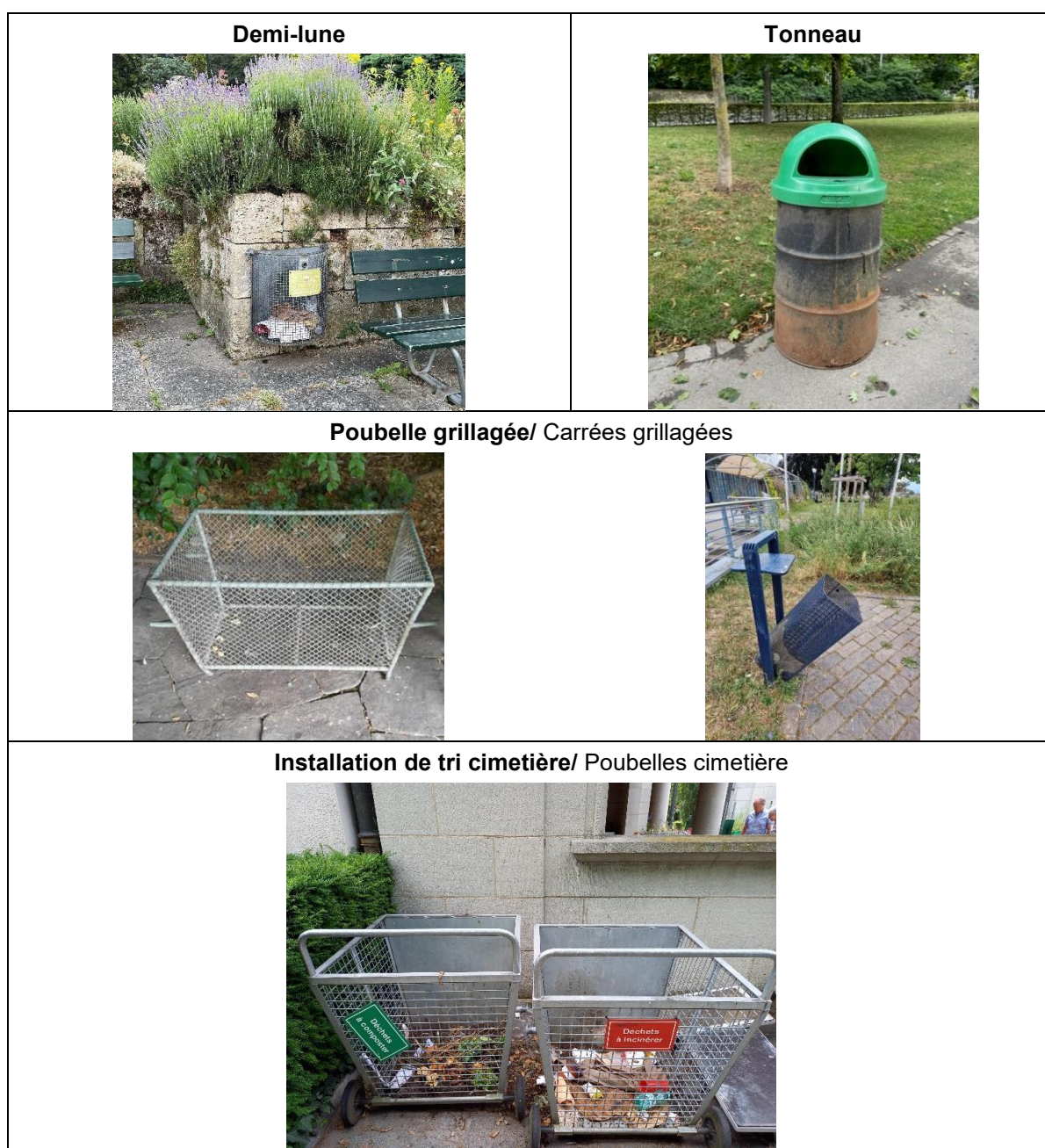


Installation de tri sur lift



Poubelle Requin





5. Réponse au postulat

5.1 Mesures mises en place

De 2015 à 2024, la capacité de récolte des déchets dans les parcs et jardins lausannois est passée de 187.16 m³ à 446.18 m³, soit une augmentation de 259 m³ (+138%).

Le choix des poubelles a été arrêté après une étude approfondie du matériel disponible sur le marché et a été guidé par la volonté de mettre en place des poubelles adaptées à la situation lausannoise et à l'usage des différents parcs, tant au niveau du cubage que de la mécanisation. Cette mécanisation a par ailleurs pour avantage d'en faciliter la vidange ainsi que de protéger la santé et l'intégrité physique du personnel qui en a la charge, notamment eu égard aux objets dangereux qu'elles sont susceptibles de contenir. La vidange des poubelles Requin, des poubelles enterrées, et des conteneurs mobiles 240 lt pour tri, excepté le PET, est effectuée dans le cadre d'une collaboration avec le Service de la propreté urbaine, alors que les bennes compactrices, vidées par l'Unité transports du

Service achat et logistique Ville. La vidange du reste des contenants demeure assurée par le Service des parcs et domaines.

La volonté de la Municipalité consiste également à équiper les espaces publics de poubelles fabriquées dans des matériaux inaltérables. L'aspect esthétique a également été pris en compte par une uniformité des matériaux (inox et aluminium) et par la décoration des bennes compactrices de la zone Vidy-Bourget par des artistes. Quant aux poubelles lift, leur apparence – uniforme et sobre – et leurs emplacements ont été validés par la déléguée au patrimoine, en particulier pour ce qui concerne les parcs classés au Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Il convient également de souligner le fait qu'un système de tri des déchets dans les parcs a été mis en place, notamment dans les parcs de Milan, Denantou, talus Curtat, Boveresses, Montbenon et Sauvabelin.

5.2 Etat actuel de la situation

Le tableau ci-dessous dresse les mesures et dispositions annoncées dans le préavis N° 2015/32 « Qualité de la vie dans les parcs lausannois » et l'état de situation de la mise en œuvre en 2024.

Types de mesures et dispositions annoncées dans le préavis 2015	Mise en œuvre en 2024
Mesures réglementaires :	
RGP (Règlement général de police de la Commune de Lausanne)	En vigueur
DREV (Dispositions réglementaires des espaces verts de la Commune de Lausanne)	En vigueur depuis 2015
LAOC (Loi sur les amendes d'ordre communales) (+ règlement d'application)	En vigueur depuis 2015
Mesures organisationnelles :	
Observatoire de la sécurité Observatoire de la propreté	Le Service des parcs et domaines participe et collabore aux séances de l'observatoire de la sécurité et des discriminations
Assermentation de collaborateurs Service des parcs et domaines	Assermentations de 23 collaborateurs depuis 2015
Mise en place de correspondants de nuit	Correspondants de nuit gérés par le délégué à l'observatoire de la sécurité et des discriminations
Assurer la vidange des poubelles enterrées et des poubelles lifts, ainsi que des poubelles Requin	Vidanges assurées par le Service de la propreté urbaine
Amélioration de la collaboration entre le Service des parcs et domaines et le Corps de police	Poste Service des parcs et domaines transféré à Police selon convention pour que Police puisse fournir une prestation contractuelle équivalente dans les parcs publics
Mise en application de la charte d'entretien des espaces verts de la Ville de Lausanne	Toutes les descriptions de poste du personnel du Service des parcs et domaines ont été modifiées et contiennent

	l'obligation d'appliquer la charte d'entretien des espaces verts du service
Collaboration avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants et la mesure d'aide au rétablissement du lien social : DiversCités	Le Service des parcs et domaines collabore avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants depuis 2011 (nettoyages courant, nettoyages ponctuels, nettoyage des forêts, nettoyage régulier des camps de personnes sans domicile fixe). Service des parcs et domaines collabore avec la mesure d'aide au rétablissement du lien social : DiversCités depuis 2011 (traitement des composts dans les plantages, entretien et nettoyage de la zone rte de Genève-Sévelin.

Mesures techniques:	
Augmentation du volume des poubelles, avec des capacités adaptées aux besoins identifiés	Entre 2015 et 2024, le SPADOM a augmenté sa capacité de collecte des déchets de 259 m3.
Mécanisation des vidanges des contenants	Achat d'un véhicule et d'une benne pour vider mécaniquement les poubelles des cimetières. Participation à l'achat d'un camion vidangeur des poubelles requins pour le Service de la propreté urbaine. Participation à l'achat d'un camion poubelle pour le Service de la propreté urbaine (achat en 2024)
Mécanisation des moyens de nettoyage des surfaces (brossage des zones en dur dans les parcs). Mécanisation du nettoyage des zones vertes.	Achat d'une balayeuse de petite dimension pour les cimetières. Acquisition d'un système de brossage des surfaces en herbe
Rationalisation du transport vers l'usine d'incinération	Achat de quatre bennes compactrices posées au parc Bourget durant la saison estivale et à disposition des autres services sur demande et hors saison
Communication :	
Action « cheval urbain » aux rives du lac puis au centre-ville	Action de sensibilisation avec le cheval urbain chaque saison estivale jusqu'en 2019
Mise en ligne d'une page web interactive pour signaler les incivilités	Collaboration avec le Service de la propreté urbaine pour travail avec l'application « Sentinelle » dès avril 2023
Invitation publique pour une journée de ramassage	Activité réalisée chaque été par le Service des parcs et domaines et le Service de la propreté urbaine Depuis 2019, organisation chaque année de la manifestation Lausanne Plogging en collaboration avec le Service de la propreté urbaine

Exposition au forum de l'Hôtel de Ville	Réalisé en 2013 dans le but de sensibiliser la population au littering avant le dépôt du préavis 2015/32 « Qualité de vie dans les parcs lausannois »
---	---

Mesures supplémentaires :	
DREV	Engagement de deux surveillants des espaces verts pour faire appliquer les DREV
Littering au bord du lac	Engagement d'étudiant-e-s auxiliaires pour sensibiliser le public durant la période estivale Travail en collaboration avec d'autres services (Police, correspondants de nuit, Propreté urbaine) Campagne de sensibilisation sur le terrain et les réseaux sociaux
Tri des déchets	Totems de tri installés dans certains parcs et promenades de la ville Dans la zone Vidy-Bourget, chaque benne compactrice est accompagnée d'une zone de tri

5.3 Futures mesures à mettre en œuvre concernant la propreté dans les parcs

Cinq bennes mobiles Zbinden supplémentaires seront achetées et installées dans certains parcs à haute fréquentation du nord de la ville et dans les espaces verts du bord du lac dans le courant de l'année 2024.

Une participation financière du Service des parcs et domaines est prévue à l'achat d'un camion vidange des déchets de voirie, planifié pour 2024. Les démarches sont effectuées par le Service de la propreté urbaine.

Un remplacement de la machine de brossage des surfaces en herbe est prévu en 2024.

Des véhicules électriques légers à trois roues avec remorque, destinés à la vidange des poubelles et le ramassage des déchets, seront commandés.

Au niveau de la sensibilisation des usagères et usagers et de la communication, l'effort demeure soutenu. Deux surveillants des espaces verts et les collaborateurs-trices assermenté-e-s sont chargés de faire de la prévention auprès du public et sont amenés à amender les contrevenants selon le règlement général de police (RGP).

5.4 Suivi de qualité de la gestion des déchets dans les parcs

Une collaboration entre le Service des parcs et domaines et le Service de la propreté urbaine est en place afin d'assurer un suivi de la gestion des déchets dans les parcs (littering).

Pour ce qui est des poubelles dans leur ensemble, un suivi formel et régulier entre ces deux services chargés de la propreté sur le domaine et l'espace publics sera mis en place afin de corriger les inadéquations des infrastructures en place en rapport avec les usages observés sur le terrain.

Il est prévu pour 2024 de mandater une entreprise pour effectuer un diagnostic environnemental et des cartes comportementales pour améliorer la propreté de la zone Vidy-Bourget.

6. Impact sur le développement durable

Depuis la pose de ces différents systèmes de récolte des déchets, le Service des parcs et domaines a mis en place des poubelles de tri dans les parcs. Le tri est respecté par les usagers et usagers et a donc clairement un impact positif en ce qui concerne le développement durable. De plus, l'augmentation du volume de récolte permet une nette amélioration de la propreté dans les espaces verts et une rationalisation des transports.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Une mise à l'enquête publique a été demandée pour la construction des poubelles Lift. L'association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH) a donc pu mettre des charges au permis de construire pour le cas où la situation de ces poubelles Lift ne leur convenait pas. Toutes les poubelles, à l'exception des bennes Zbinden, permettent aux personnes en situation de handicap d'y déposer leurs déchets.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement ni le budget de fonctionnement de la Ville.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2024 / 57 de la Municipalité, du 12 décembre 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Nos parcs et jardins méritent des poubelles esthétiques et adaptées ! »

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter